

## **PROCÈS-VERBAL de l'Installation du Conseil Municipal et de l'Élection du Maire et de 3 adjoints**

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars à dix heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Tresson, proclamés par le bureau électoral à la suite de l'élection du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux :**

Michel BLOT, Chantal BUIN-CHARTIER, Didier DANGEUL, Vanessa DRONNE, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT, Vincent SAMSON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Arnaud PAUMIER

\*\*\*\*\*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel PAUMIER, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions, Mesdames et Messieurs :

Michel BLOT, Chantal BUIN-CHARTIER, Didier DANGEUL, Vanessa DRONNE, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT, Vincent SAMSON dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Michel BLOT, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

## **Élection du Maire**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a constaté la présence des 11 conseillers municipaux, la condition du quorum étant remplie, il a invité les membres du conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11  
à déduire : bulletins litigieux, énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral  
pour le nombre de suffrages exprimés : 10 et 1 blanc

Majorité absolue : 6

A obtenu :

**Monsieur Vincent SAMSON** : 10 voix

**Monsieur Vincent SAMSON** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

## Élection du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11  
à déduire : bulletins litigieux, énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral  
pour le nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

**Madame Chantal BUIN-CHARTIER** : 10 voix

**Monsieur José HEINTJE** : 1 voix

**Madame CHANTAL BUIN-CHARTIER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

## Élection du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON élu Maire, à l'élection du second adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11  
à déduire : bulletins litigieux, énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral  
pour le nombre de suffrages exprimés : 10 et 1 blanc  
Majorité absolue : 6

A obtenu :

**Monsieur Richard MASSON** : 10 voix

**Monsieur Richard MASSON** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

## Élection du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11  
à déduire : bulletins litigieux, énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral  
pour le nombre de suffrages exprimés : 10 et 1 blanc  
Majorité absolue : 10

A obtenu :

**Monsieur Michel BLOT** : 10 voix

**Monsieur José HEINTJE** : 1 voix

**Monsieur Michel BLOT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

## Observations et réclamations

**Monsieur Vincent SAMSON et Madame Chantal BUIN-CHARTIER** représenteront la commune de Tresson en tant que délégués titulaires à la Communauté de Communes du Pays Bilurien.

## Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le samedi 29 mars 2014, à 11 heures 45 minutes.

### Mise en place des différentes commissions communales

Commissions	Président	Vice Président	Titulaires	Suppléants
Appel d'offres	Vincent SAMSON	Stéphane GAUDIN	Arnaud PAUMIER Didier DANGEUL	José HEINTJE Richard MASSON
Budget	Vincent SAMSON	Chantal BUIN	Michel BLOT Richard MASSON	Luis POUPON Sébastien RIBOT
Gestion du Personnel	Vincent SAMSON	Didier DANGEUL	Arnaud PAUMIER Michel BLOT	José HEINTJE Stéphane GAUDIN
Voirie Centre bourg	Vincent SAMSON	José HEINTJE	Arnaud PAUMIER Michel BLOT	Stéphane GAUDIN Didier DANGEUL
Chemins	Vincent SAMSON	Arnaud PAUMIER	Didier DANGEUL José HEINTJE Stéphane GAUDIN	Richard MASSON Chantal BUIN Michel BLOT
Bâtiments	Vincent SAMSON	Didier DANGEUL	Luis POUPON Sébastien RIBOT	José HEINTJE

			Stéphane GAUDIN	
Révision liste électorale	Vincent SAMSON	Luis POUPON	Chantal BUIN Vanessa DRONNE	
Communication-Culture	Vincent SAMSON	Richard MASSON	Luis POUPON Vanessa DRONNE Chantal BUIN	Sébastien RIBOT José HEINTJE
Fleurissement aménagement	Vincent SAMSON	Luis POUPON	Michel BLOT Richard MASSON	Stéphane GAUDIN Vanessa DRONNE
Conseil d'administration du CCAS	Vincent SAMSON	Chantal BUIN	José HEINTJE Sébastien RIBOT	Luis POUPON

Ont signé , les membres présents,